



Solidarité
PAYSANS

LORRAINE

Rapport d'activité
2021

Sommaire

Edito	p. 5
--------------------	-------------

Partie 1 : nos accompagnements en 2021

Plus de 120 personnes accompagnées en 2021	p. 8
Des exploitations tournées vers l'élevage	p. 10
Attentes exprimées et difficultés observées	p. 12
Etat psycho-social des personnes accompagnées	p. 13
Nos actions auprès des accompagnés	p. 14
L'écoute : une réponse agissante	p. 15
Accompagner dans les procédures judiciaires	p. 16
Assurer une médiation	p. 17
Accompagner en collectif ?	p. 18

Partie 2 : notre vie associative en 2021

SOLIDARITE PAYSANS Lorraine : une équipe engagée	p. 20
Se former : une exigence maintenue	p. 21
Renouveler notre projet associatif	p. 22
Défendre collectivement	p. 23
L'Aide à la Relance des Exploitations Agricoles	p. 24
Rechercher des financements	p. 25
Nos perspectives 2022	p. 26

Edito :

Porter la voix des Paysans en difficulté



Accompagnateurs à Solidarité Paysans Lorraine, nous sommes, lors de nos rencontres, témoins de la vie au quotidien de personnes qui affrontent des situations souvent très difficiles. Nous devons parler de ces situations, parce qu'elles concernent trop de familles, trop de personnes qui n'en peuvent plus de se tuer au travail pour des revenus inexistantes ou misérables. Ces agriculteurs vivent dans un stress permanent qui dégrade vie de famille, relations avec les voisins, avec les partenaires de l'exploitation, qui sont aussi leurs créanciers, et qui à terme les conduit à l'épuisement et à l'isolement. A l'origine de ces situations, la maladie, un accident, un décès, une séparation d'associés ou de couple, des prix non rémunérateurs, des erreurs de choix techniques ou d'investissements, ou tout un ensemble de facteurs ? Le réseau SOLIDARITE PAYSANS s'inquiète depuis plus de trente ans, du nombre de ces situations extrêmes. Les accompagnements, dans une approche essentiellement humaine, ont permis à bon nombre d'exploitants de retrouver équilibre et confiance pour poursuivre leur activité. Dans le même temps, l'action de SOLIDARITE PAYSANS Nationale auprès des pouvoirs publics a permis des avancées :

adapter les procédures juridiques collectives pour préserver l'intérêt des paysans en difficulté, préserver les droits sociaux par l'accès au RSA, à la CMU...

C'est aussi SOLIDARITE PAYSANS qui, à partir de l'étude de Véronique LOUAZEL, a sensibilisé le monde agricole aux risques psycho-sociaux et à la souffrance au travail des agriculteurs. La révélation du nombre de suicides chez les agriculteurs et les salariés agricoles a provoqué émoi et indignation ; l'insécurité matérielle et le sentiment d'exclusion en seraient-ils une des causes ?

Certes, les pouvoirs publics viennent de mettre en place une feuille de route pour la prévention du mal être et l'accompagnement des paysans en difficulté, l'aide au répit et le soutien aux familles endeuillées par un suicide y sont renforcés. Nous saluons ces mesures mais, à SOLIDARITE PAYSANS, nous pensons qu'il faut aller plus loin et s'interroger sur ce modèle agricole qui laisse 25% de ses paysans(nes) sur le bord du chemin. Alors plus que jamais, restons mobilisés aux côtés de ces paysans(nes) qui veulent continuer à vivre décemment de leur métier !

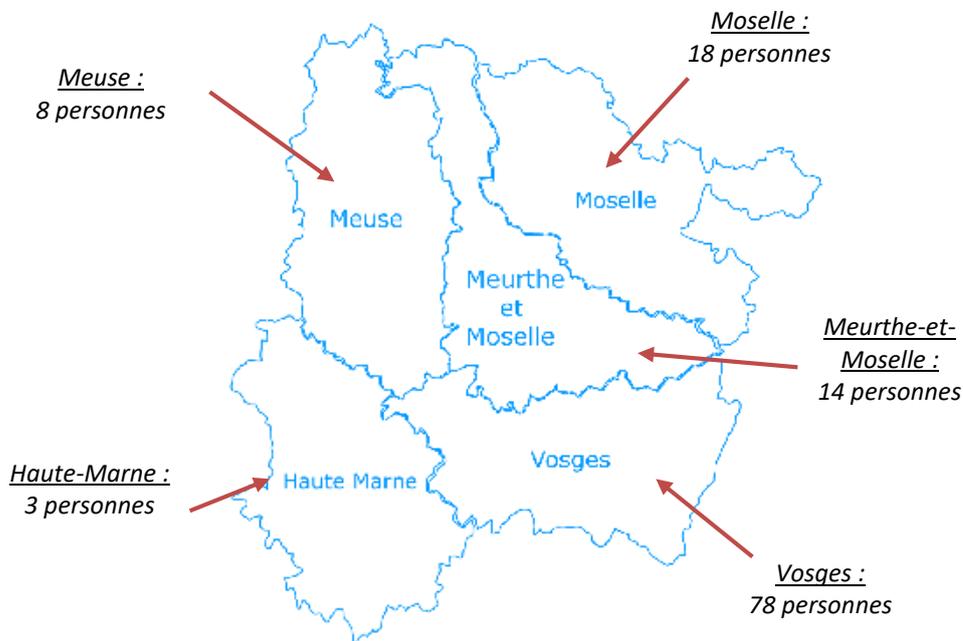
Bernard BABIN
*Président de
Solidarité Paysans Lorraine*

PARTIE 1

nos accompagnements en 2021

Plus de 120 personnes accompagnées en 2021

Répartition géographique des accompagnements 2021



En 2021, l'association a accompagné

121 personnes au sein de **82 exploitations**. Ces chiffres sont en légère augmentation par rapport à 2020, et sont dans la moyenne des 4 dernières années.

Nous avons démarré 36 nouveaux accompagnements en 2021.

C'est toujours sur le département des Vosges que se concentrent le plus d'accompagnements. Notre activité dans les 3 autres départements lorrains se maintient, et démarre en Haute-Marne.

La **moyenne d'âge** des personnes accompagnées est de **46 ans**. Toutes les tranches d'âge sont représentées en proportions quasi identiques.

< 35 ans

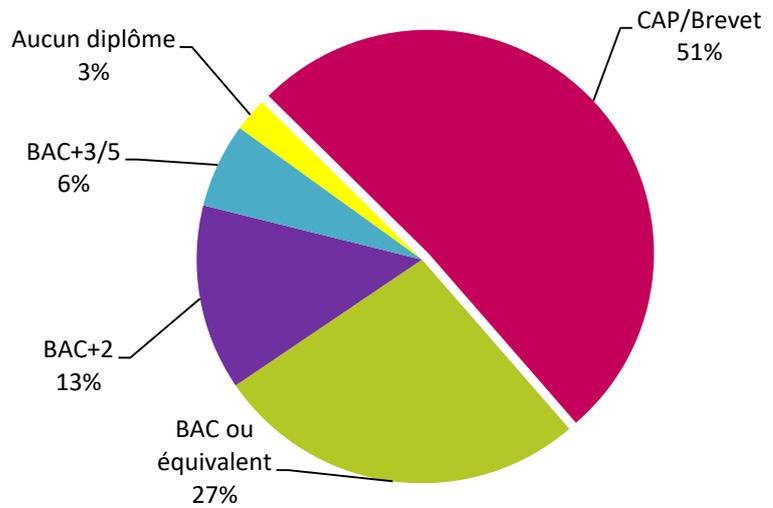
35 à 44 ans

45 à 54 ans

>= 55ans

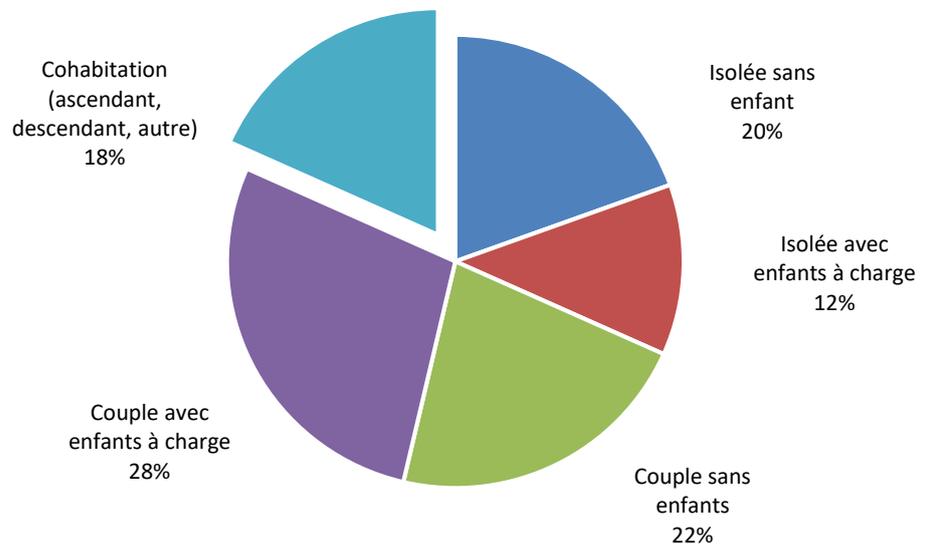
Presque la moitié des personnes accompagnées ont un niveau d'étude **niveau Bac ou plus**. Difficile cependant de s'appuyer sur la formation initiale des personnes pour faciliter une sortie de crise. Il semble qu'une offre de formation continue serait davantage adaptée.

Niveau de formation

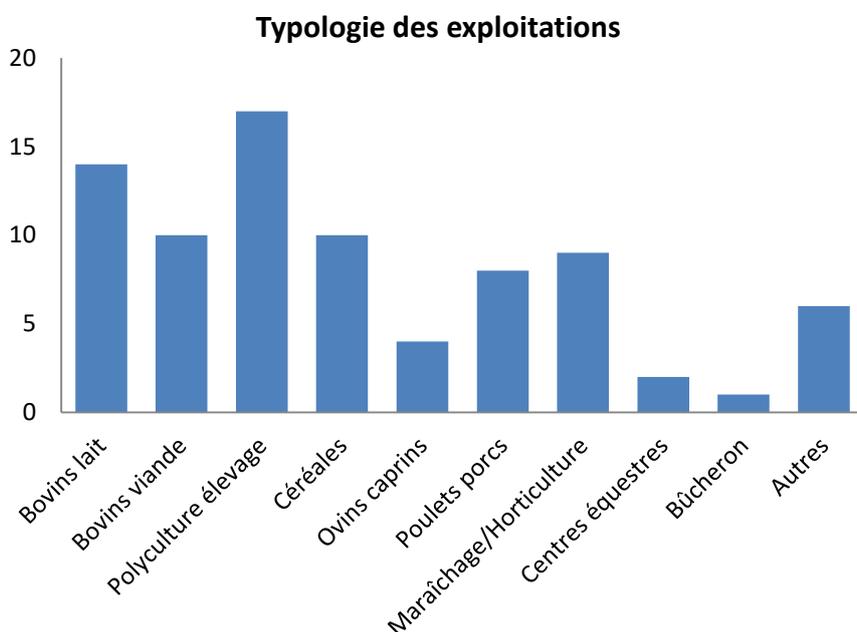


La **diversité des situations familiales** est à l'image des évolutions de la société française. Les personnes en couple ne représentent que la moitié des accompagnés. La diversité sociale des personnes accompagnées nous oblige donc à nous méfier des stéréotypes auxquels les agriculteurs sont assimilés (couples hommes – femmes avec enfants à charge). La prise en compte de la réalité de chaque situation est essentielle dans la démarche d'accompagnement. Toutes ces situations familiales ne sont pas choisies ; notamment, celles que nous avons regroupées sous l'étiquette « cohabitation », avec des parents par exemple.

Situation familiale des personnes accompagnées



Des exploitations tournées vers l'élevage et les activités de diversification



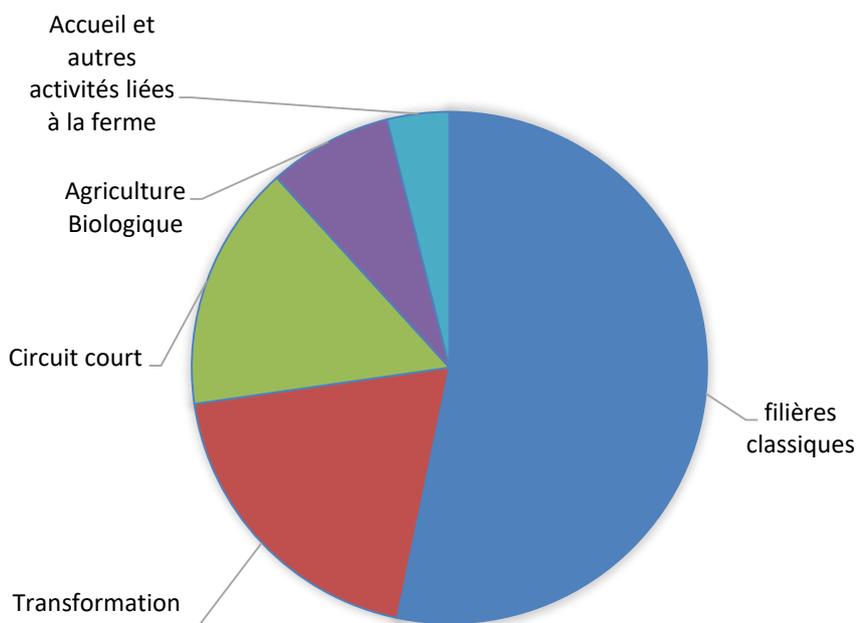
C'est l'activité d'élevage bovin (et surtout bovin laitier) qui est prédominante parmi les exploitations accompagnées. Ce résultat, constaté chaque année, est à relier à la prédominance des **activités d'élevage** dans notre zone d'activité.

Comme les années précédentes, nous constatons une part importante des exploitations orientées vers des **activités de diversification** :

maraîchage, horticulture, chèvres, etc. Cette tendance se confirme depuis plusieurs années ; elle interroge sur les conditions d'installation des personnes concernées. Les formes de commercialisation reflètent également cette situation : les filières classiques ne concernent que la moitié des exploitations accompagnées.

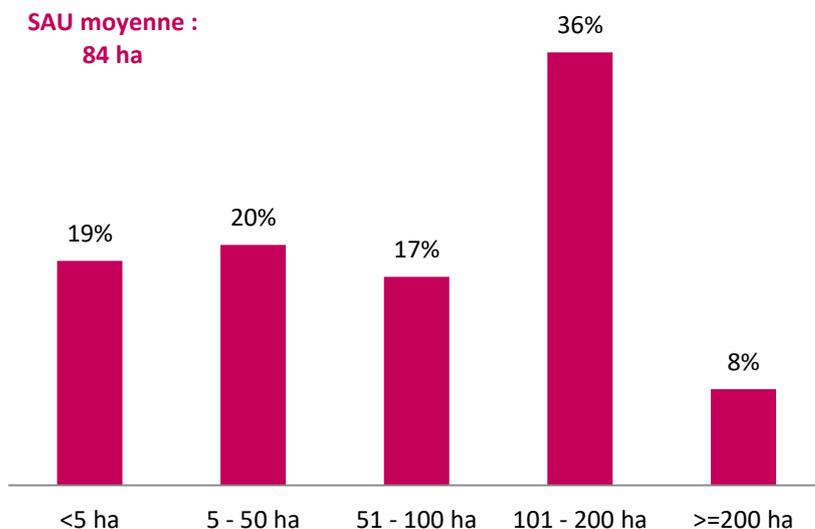
Il semble que ces activités de diversification sont vues comme une possibilité de s'installer assez facilement (investissements limités) et/ou de se sortir des difficultés financières (plus de valeur ajoutée). Or, elles supposent des compétences à la fois en production, en transformation et en vente ; ce n'est pas à la portée de tout le monde sans préparation.

Formes de commercialisation



La **SAU moyenne** des exploitations que nous accompagnons est de **84 ha**, contre une centaine d'hectares au niveau de toutes les exploitations lorraines. Cet écart est à mettre en relation avec la forte proportion d'activités de diversification, peu exigeantes en SAU. Notons que la part des exploitations à plus de 100 ha a sensiblement augmenté par rapport aux années précédentes.

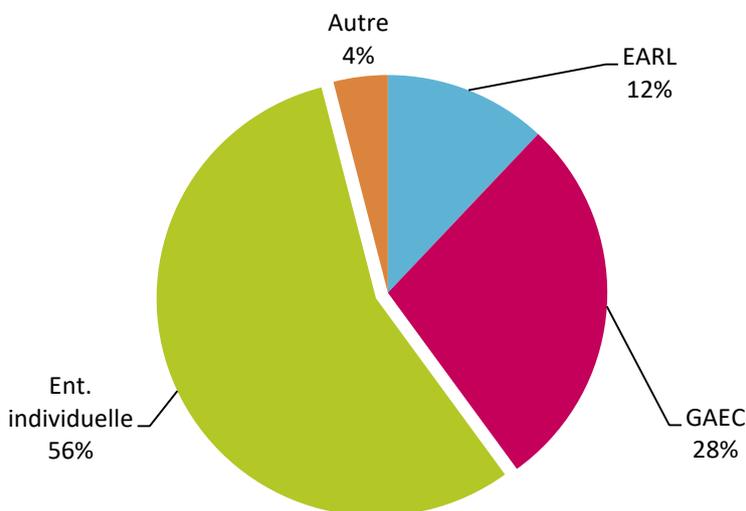
Répartition par surface des exploitations



Un peu plus de 5 exploitations accompagnées sur 10 sont des entreprises en nom propre. Les autres sont en forme sociétaire.

Du côté des personnes en sociétés (GAEC, EARL), il existe des difficultés spécifiques relatives au manque de maîtrise de certaines notions comptables ou juridiques propres à ces formes juridiques. Citons par exemple les conditions de sortie d'un associé, ou les comptes courants d'associés. Il serait sans doute utile de disposer d'outils pédagogiques relatifs à ces sujets.

Statuts juridiques des exploitations



Attentes exprimées et difficultés observées

Précisons d'emblée que les attentes sont souvent multiples, et pas toujours clairement exprimées par les personnes concernées. Quand elles sont exprimées, les attentes se rapportent de plus en plus à une forme de soutien global, que nous avons désigné sous l'expression terme

« **accompagnement de l'exploitation** ». C'est une tendance que nous constatons depuis quelques années.

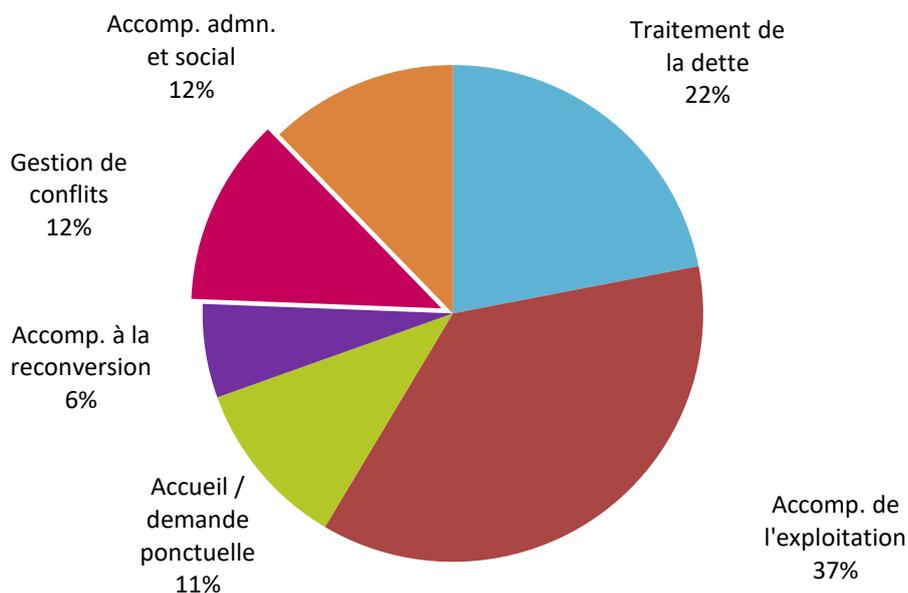
Typiquement, il s'agit d'exploitations pour lesquelles les difficultés sont multiples (ex : endettement, mésentente, santé), ou alors pour lesquelles une situation de crise est juste passée (recouvrement forcé par exemple), mais dont les besoins d'accompagnement et de réflexion restent importants (ex : mise à niveau comptable, suivi d'un échéancier fragile, réajustements techniques).

Nous retrouvons ensuite des attentes plus classiques, notamment l'appui au **traitement d'une dette**.

A noter que l'endettement des exploitations que nous accompagnons est très variable selon les situations : équivalent entre 0,5 à 4 fois leur chiffre d'affaire.

Comme l'année précédente, les demandes se rapportant à la gestion de situations de **conflits** ont été nombreuses en 2021.

Attentes exprimées des exploitants accompagnés

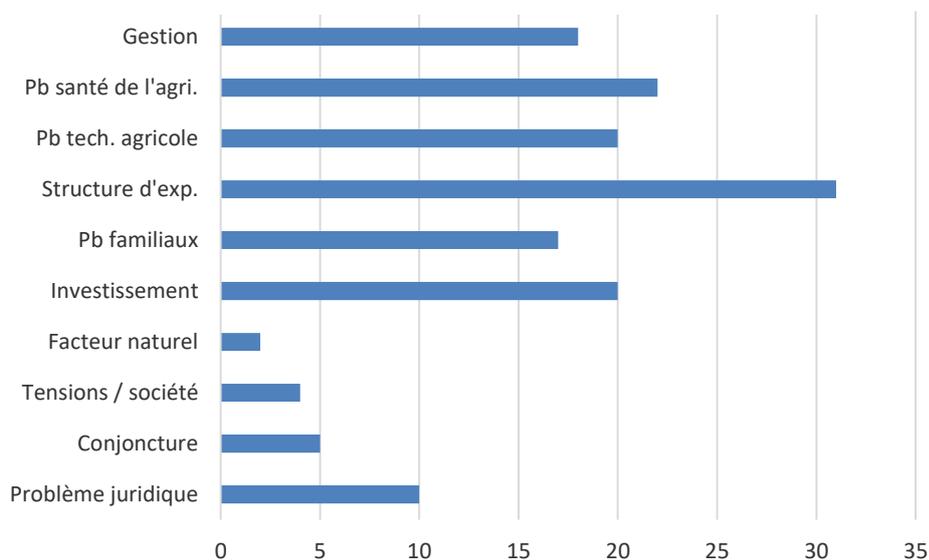


Au-delà des attentes exprimées, nous essayons d'identifier les causes ayant abouti aux situations de difficulté. La récurrence des **problèmes de santé**, physique et/ou psychologique, nous conforte dans l'idée qu'il faut tout autant s'occuper des personnes que des problèmes techniques.

Autant des erreurs de gestion peuvent être corrigées, autant il est malaisé d'agir sur des **problèmes structurels** propres à chaque exploitation (ex : dimension, conditions d'installation) mais qui sont la cause la plus fréquemment rencontrée en 2021. Les difficultés liées à la conjoncture ont été très peu nombreuses.

Causes principales des difficultés

(plusieurs réponses possibles par exploitation)

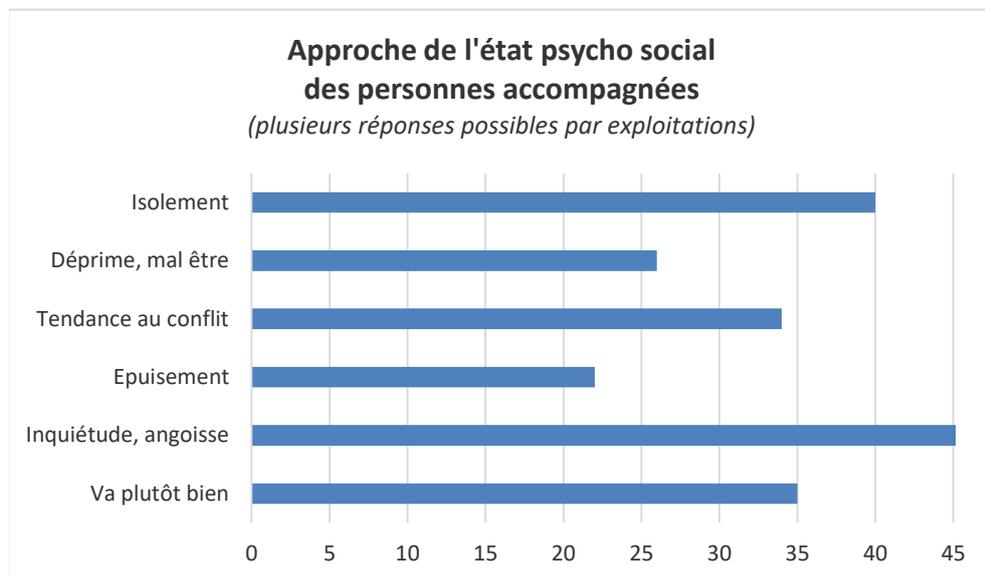


Etat psycho-social des personnes accompagnées

Si l'on s'intéresse à l'état psycho-social des personnes accompagnées, c'est que cet état va influencer leur capacité à sortir d'une situation de crise. Il est donc important de le considérer, d'en discuter, et le cas échéant d'y apporter des propositions d'amélioration. Précisons qu'il s'agit d'une approche suggestive, et qui, pour une personne donnée, peut évoluer dans le temps.

De manière schématique, nous pourrions distinguer parmi les personnes accompagnées 2 ensembles bien distincts : les personnes qui semblent aller plutôt bien, et celles qui cumulent plusieurs symptômes de mal être. Cet état n'a pas de relation avec la réalité technico-économique de leur situation : à niveau de difficulté équivalent, certains vont moralement mieux que d'autres.

Notons ici que la crise sanitaire (et son cortège de restrictions) semble ne plus avoir d'effet sur l'état des personnes, contrairement à ce que nous avons constaté l'an dernier.



Dans le détail : la **tendance au conflit** et **l'inquiétude** par rapport à l'avenir sont deux symptômes fréquents que nous avons déjà soulignés au cours des années précédentes et que nous retrouvons en 2021. Le sentiment d'**isolement**

reste aussi une caractéristique largement partagée chez les personnes accompagnées. Les expressions telles que : « *personne ne me comprend* » ou bien « *je ne vois personne en-dehors du facteur et des huissiers* » sont récurrentes au cours des entretiens.

Nos actions auprès des accompagnés

Au cours de l'année 2021, nous avons réalisé plus de **260 rencontres** d'accompagnement chez les accompagnés, soit plus de 3 visites par exploitation. Cette moyenne cache des écarts importants :

- 1 à 2 rencontres pour 25 exploitations : cas de suivis post-crise ou de personnes en recherche d'informations;
- plus de 5 rencontres pour 14 exploitations : cas de suivis intenses, en lien avec une situation de crise souvent multifactorielle.

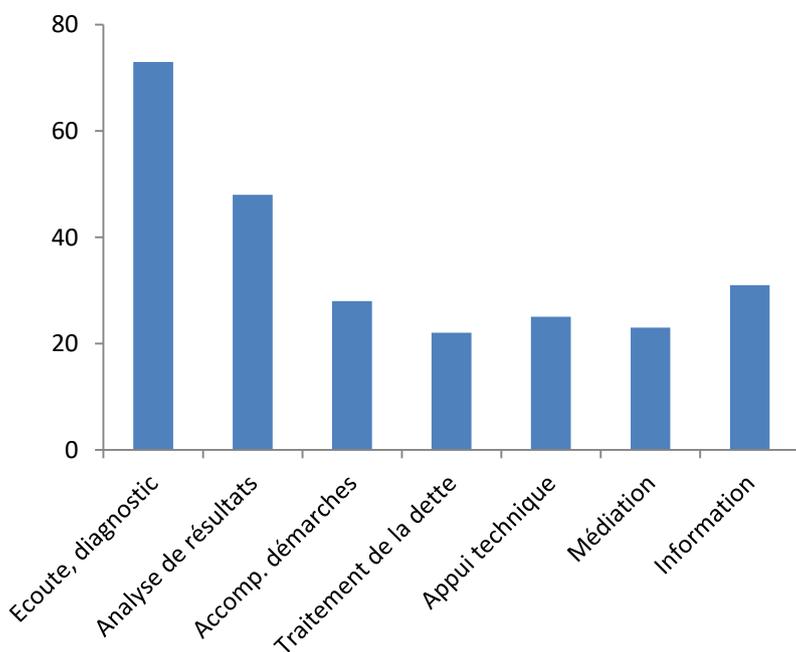
Sans surprise, nos accompagnements sont restés axés principalement sur **l'écoute et le diagnostic partagé**. Nous constatons fréquemment que nos accompagnements sont des moments rares dans le quotidien des agriculteurs et de leur famille, au cours desquels ils peuvent échanger avec des personnes bienveillantes et non parties prenantes dans leurs situations. Ces moments leur permettent de se poser des questions, de voir leur situation d'une autre façon, ou de considérer plus posément le point de vue de leur conjoint par exemple.

De plus en plus, les personnes accompagnées sont demandeuses d'**informations** : elles ont accès à des sources diverses (internet, fournisseurs, voisins) qu'elles souhaitent confronter à notre expérience. Les sujets peuvent être divers : fiscalité, juridique, droits sociaux. Dans la mesure du possible, nous documentons les informations fournies. Notre neutralité et notre connaissance de situations concrètes nous permettent d'être pertinents sur certains sujets ; si besoin, nous orientons vers d'autres structures.

Dans les cas d'endettement problématique, nous privilégions les **traitements amiables des dettes**.

Cela nous conduit à préparer avec les accompagnés des propositions d'échéancier avec les fournisseurs, ou des demandes de prêts bancaires. Nous avons le souci de faire correspondre les capacités financières des exploitations avec les engagements financiers proposés.

Principales actions réalisées dans le cadre des accompagnements



L'écoute : une réponse agissante

« *L'écoute : une réponse agissante* » était le titre d'une formation que nous avons organisée il y a quelques années sur la relation d'aide, à destination de nos bénévoles. L'intervenante insistait avec raison sur le fait suivant : écouter une personne, **ça produit des effets**, ça « agit », c'est une réponse à part entière !

Bien entendu, il faut que cette écoute soit de qualité ; c'est ce que nos bénévoles essaient de pratiquer dans le cadre des accompagnements, à la lumière des formations que nous organisons régulièrement. Une écoute de qualité requiert une réelle discipline qui n'a rien de spontané. Elle est centrée non pas sur soi mais sur celui qui parle. Il y a bien quelques techniques pour faire comprendre à l'autre qu'on l'écoute vraiment : la reformulation, la posture, la disponibilité, Mais il y a surtout un savoir être qui va au-delà de recettes toutes faites. Ce savoir être se cultive, et se nourrit d'abord de la certitude qu'une personne en difficulté ira plus facilement mieux qu'elle est bien écoutée.

Proposer une écoute de qualité, c'est rester « **centré sur la personne** », de façon non-jugeante et empathique. Celles et ceux qui pratiquent ce type d'écoute sont convaincus que toute personne possède des ressources enfouies en elle et qu'elle va réussir à mobiliser grâce au climat « *facilitateur* » permis par cette écoute.

Nos bénévoles ont bien à l'esprit qu'il est tout aussi important de comprendre **la situation d'une personne** accompagnée (les dettes, les échéances, le volume de travail, la situation juridique, etc.) que de comprendre la **façon dont la personne vit cette situation**.

Cela correspond d'ailleurs à une des premières demandes (non formulée mais néanmoins réelle) des agriculteurs que nous rencontrons : être entendus !

De fait, les phases d'écoute active et les phases plus techniques de travail alternent au cours des entretiens. On peut même aller jusqu'à dire que l'écoute facilite le bon déroulement des démarches techniques. C'est pourquoi elle tient une place si importante dans nos accompagnements.



Accompagner dans les procédures judiciaires

Une des spécificités bien connues de SOLIDARITE PAYSANS, c'est d'accompagner au Tribunal Judiciaire (ex TGI) les exploitants qui le souhaitent lors des audiences de **Redressement** ou de Liquidation Judiciaires.

Nos **accompagnateurs sont formés** pour de telles démarches ; collectivement, nous bénéficions de l'expérience de quelques accompagnateurs aguerris dans ce domaine.

Le face-à-face avec la justice est souvent redouté par les agriculteurs concernés. C'est pourquoi, même si les audiences ne sont pas publiques, même si les magistrats sont respectueux des personnes et des histoires individuelles, les agriculteurs apprécient particulièrement l'accompagnement de SOLIDARITE PAYSANS dans ces circonstances.

Depuis la préparation du dossier et la demande d'ouverture du Redressement jusqu'aux rencontres avec le mandataire désigné, nous assistons les agriculteurs concernés à chacune des étapes de la procédure. Nous avons ainsi assisté 8 exploitants agricoles dans ce cadre en 2021.

Depuis quelques années, il semble que même les acteurs économiques (MSA, banques) évoquent le recours au tribunal comme une voie possible de traitement de la dette des agriculteurs (Redressement Judiciaire). C'est une évolution notable.

En revanche, à l'échelle de la famille ou du voisinage, le passage au tribunal est toujours perçu comme dégradant ou comme une aubaine pour s'agrandir bientôt ! La publicité qui est faite dans les journaux via les annonces légales reste souvent mal vécue par les accompagnés.

Plus rarement, il nous arrive d'assister, à leur demande, des agriculteurs au Tribunal Paritaire des Baux Ruraux. Il s'agit là de gestion de conflits entre un propriétaire (ou bailleur) et son locataire (ou preneur). La place des accompagnateurs y est moins aisée, surtout quand les retards de paiements sont avérés.

Enfin, nous avons accompagné 7 agriculteurs en 2021 concernés par une procédure de **Règlement Amiable Judiciaire** : soit en tant que conciliateur nommé par le Tribunal Judiciaire, soit dans le cadre de nos accompagnements classique.



Assurer une médiation quand la mésentente familiale est trop forte

Coïncidence ou tendances du temps présent : on ne sait pas. Toujours est-il que l'association a été sollicitée en 2021 pour participer à l'apaisement d'un nombre significatif (une quinzaine) de conflits familiaux qui avaient des **répercussions fortes** sur la vie des exploitations agricoles. L'intensité de ces conflits varie selon les cas :

- « *intensité basse* » par exemple pour un différend au sein d'une fratrie au sujet du salaire différé de l'un d'eux ;
- « *intensité très élevée* » dans le cas de la séparation d'un couple engagé dans un GAEC.

Tous ces sujets rappellent, s'il en était besoin, combien la confusion entre les sphères privée et professionnelle est fréquente et importante dans le milieu agricole. La confusion est d'autant plus difficile à éclaircir que les décisions prises avant le conflit n'ont pas été écrites ou l'ont été de façon imprécise.

En situation de médiateurs, les accompagnateurs de Solidarité Paysans se doivent de favoriser l'émergence d'un accord qui soit le plus égalitaire possible pour les deux parties. Il ne s'agit pas de prendre fait et cause pour l'un contre l'autre (ou contre les autres). Il s'agit au contraire de rappeler le cadre légal, d'éclairer les conséquences de telle ou telle décision, et de privilégier une **issue amiable** au différend. Cette posture est parfois difficile à comprendre par les agriculteurs concernés. Elle nous semble pourtant la seule attitude constructive, et qui permette aux parties de revenir à de meilleures relations par la suite, si elles le souhaitent.

Il faut préciser que les cas les plus conflictuels, et notamment les divorces entre associés de GAEC, ne sont pas sans troubler temporairement nos bénévoles. Ainsi, en 2021, dans 3 accompagnements différents, les ex-épouses se sont trouvées dans l'obligation de quitter à la fois leur métier et leur domicile familial. Leur angoisse et leur désarroi étaient saisissants. Les compensations financières existent bien sûr. Et les époux, qui ont poursuivi leur métier et ont continué à habiter dans leur domicile), ont dû supporter eux aussi des pertes importantes.

Il n'en reste pas moins qu'en tant qu'accompagnateurs, il n'est pas toujours simple de voir les gens se déchirer entre eux, sans se laisser gagner par un sentiment de gâchis. C'est là que le rôle du binôme et du groupe de bénévoles est tout à fait fondamental.

Accompagner en collectif ?

Tous les ans, depuis 2015, l'association propose aux personnes accompagnées quelques moments collectifs, en complément des accompagnements individuels. Cela prend la forme d'une visite d'exploitation, d'un café-paroles, ou encore d'un atelier thématique.

En 2021, après plusieurs reports dus aux contraintes sanitaires, nous avons organisé une **rencontre technique** sur la production d'œufs de poules. Le but était de proposer un temps d'échange pour les accompagnés intéressés par cette production. La rencontre s'est déroulée chez un producteur sympathisant de l'association, qui avait mis en place un atelier de 150 à 200 poules, complémentaire d'une autre activité, et techniquement bien conduit sans beaucoup d'investissement. Bref : du sur mesure pour nos accompagnés ! Peu de participants, mais un échange très enrichissant pour ceux qui étaient présents.

Le succès des temps collectifs est très variable d'une année à l'autre, d'un lieu à un autre, sans qu'il nous soit possible de définir les critères d'une réussite assurée. Il semble en effet difficile (voire illusoire) de trouver une formule qui réponde aux besoins et aux envies de tout le monde.

Malgré tout, il nous paraît nécessaire de maintenir une offre de temps collectif. Nous avons en effet pu remarquer que le comportement des personnes accompagnées participantes était souvent très différent de celui qu'elles adoptaient en visites individuelles. Leurs propos sont différents, ce qui nous permet de les comprendre davantage. Et parfois, des **contacts** se créent entre participants, ce qui, de notre point de vue, participe à la diminution de l'état d'isolement dans lequel elles se trouvent parfois.

PARTIE 2

notre vie associative en 2021

SOLIDARITE PAYSANS Lorraine : une équipe engagée

Comme toute association, SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE est dirigée par son **Conseil d'Administration** (CA). Ce CA est composé de 10 membres et s'est réuni 10 fois au cours de l'année 2021 (6 réunions en visio-conférence et 4 en présentiel). En mars 2021, la présidence a changé de mains : Bernard BABIN, qui était vice-président, a pris la tête de l'association ; tandis que Monique DEVOILLE est devenue vice-présidente après avoir dirigé l'association pendant 8 ans. Ce changement s'est réalisé dans la douceur et a permis la continuité du travail de l'association.

L'Assemblée Générale de 2021 s'était tenue en visio conférence. De sorte qu'aucune décision importante ni élection n'avait eu lieu. Pour autant, le besoin de **renouveler** des membres du CA s'est fait sentir au cours de l'année. C'est pourquoi les administrateurs ont proposé à Marc LAVAUX, accompagnateur bénévole de Meurthe-et-Moselle depuis 2019, de rejoindre le CA en auditeur libre en 2021 en vue de sa possible candidature lors de l'Assemblée Générale de 2022. Sa participation

active au sein du CA montre que son intégration se déroule bien.

Côté salariés, l'équipe est toujours composée de 2 personnes. Après le départ d'Alix AMELIN en décembre 2020 (qui est partie faire un tour d'Europe avec son compagnon), Ophélie NOUVELON occupe le poste d'accompagnatrice salariée depuis le mois d'août 2021. Ophélie est une jeune diplômée, issue du monde agricole, et qui a pris toute sa place dans les accompagnements.

Ce constat d'une intégration réussie est d'autant plus rassurant qu'une première tentative en janvier 2021 avait débouché sur l'emploi d'une jeune salariée qui finalement avait décidé de ne pas prolonger son expérience avec l'association au-delà de sa période d'essai. Cette mésaventure rappelle, s'il en est besoin, qu'accompagner

des personnes en difficulté est une **mission exigeante**, parfois rugueuse, voire usante, pour les bénévoles comme pour les salariés. Les situations et les comportements rencontrés peuvent déconcerter les accompagnateurs, même les plus sincèrement désireux d'apporter de l'aide à leurs semblables. La compensation existe bien entendu : participer à l'action de SOLIDARITE PAYSANS, c'est avoir la certitude de participer à une démarche alternative, qui limite les dysfonctionnements du monde actuel. C'est avoir un travail qui a du sens. Mais au quotidien, il faut pouvoir endurer. C'est pourquoi l'association est vigilante au fait de maintenir des espaces d'échanges au niveau des binômes, et au sein du groupe d'accompagnateurs. Et à mettre en valeur tous les moments de convivialité possibles.



Se former : une exigence maintenue malgré les contraintes sanitaires

Les bénévoles qui participent activement aux accompagnements sont au nombre d'une vingtaine ; ils sont agriculteurs en retraite ou en activité, ou proches du monde agricole ; ils consacrent habituellement entre 5 et 8 journées par an à se former. Au cours du premier semestre 2021, du fait des contraintes sanitaires (interdiction de se réunir en groupes, couvre-feux, etc.), le Conseil d'Administration (CA) a décidé de proposer aux bénévoles de l'association une série de **formations à distance**. Ce sont ainsi 9 formations à distance qui ont été organisées et animées en interne :

- 2 séances sur la comptabilité des exploitations agricoles ;
- 2 formations sur les procédures collectives ;
- 1 formation sur les procédures de recouvrement ;
- 2 formations sur la gestion de la messagerie internet ;
- 2 séances de relecture.

D'une durée de deux heures environ pour maximiser la concentration des participants, ces formations ont été organisées par petits groupes afin de permettre aux participants d'intervenir plus librement. Aucun sujet nouveau n'a été abordé au cours de ces formations ; il s'est agi de rappel de connaissances et d'approfondissements.

Au cours du second semestre, les contraintes se sont allégées et le CA a décidé de permettre la tenue de journées de **formations en présentiel** :

- Une séance de **relecture** : animées par Vincent ETIENNE, bénévole de l'association, les relectures permettent aux accompagnateurs de partager (dans la confidentialité) les situations problématiques d'accompagnement.

- Une formation **juridique** : Kathleen DELAGE, juriste du réseau national, est ainsi venue animer une journée de relecture juridique des accompagnements. Au cours de cette journée, 3 situations

réelles nous ont permis d'approfondir plusieurs thématiques (bail rural, séparation d'associés, et redressement judiciaire).

- Une formation à la **relation d'aide** : Dominique NODIN, membre également du réseau national et spécialisée dans la relation d'aide, est venue animer 3 jours de formation consacrés à la dépression, aux tendances suicidaires et aux addictions chez les personnes accompagnées. Cette formation intense et très enrichissante nous a donné des clefs pour comprendre ces sujets complexes et déroutants. Et pour mieux les aborder au cours de nos accompagnements.

C'était la dernière séance avec Dominique NODIN, qui, depuis 2014, est régulièrement venue nourrir nos récits de situations d'accompagnement avec beaucoup de savoir-faire et d'humanité. Nous tenons à la remercier très chaleureusement : grâce à elle, nous avons progressé dans la compréhension des autres et de nous-mêmes ; ça nous a rendus plus tolérants et plus proches des personnes accompagnées.

Renouveler notre projet associatif

2015, 2018, 2021 : tous les 3 ans, notre association prend le temps de réfléchir à ce qu'elle fait et à ce qu'elle souhaiterait faire. C'est un moment privilégié pour établir un **diagnostic** de la situation présente et pour dresser une **feuille de route** pour les années à venir. C'est aussi l'occasion pour les bénévoles participants de faire le point sur leurs motivations initiales et d'imaginer le moyen de les entretenir. On appelle ça « *construire son projet associatif* ».

Le 21 septembre 2021, les bénévoles ont donc été invités à se réunir pour actualiser le projet associatif de l'association. La journée a été animée par Véronique LOUAZEL, formatrice très proche du réseau SOLIDARITE PAYSANS.

C'est au cours de cette journée que nous avons pris la décision de lancer une grande **enquête** auprès de personnes accompagnées afin de mesurer le niveau de leur satisfaction et d'identifier des points ou des pratiques à faire évoluer. Cette enquête sera réalisée au cours du 1^{er} semestre 2022.

Nous avons également décidé de travailler plus spécifiquement sur trois sujets, qui sont autant de points à améliorer pour le moment :

- la communication,
- l'implication des bénévoles,
- et la capitalisation de l'expérience.

Il s'agit maintenant de continuer à réfléchir sur ces sujets en vue de proposer des actions nous permettant de les faire progresser.

Enfin, nous avons demandé à Véronique LOUAZEL de faire un petit rappel de **l'histoire du mouvement**

SOLIDARITE PAYSANS. Ce rappel a été en réalité une triple découverte pour la plupart d'entre nous :

- découverte des motivations initiales des fondateurs des associations SOLIDARITE PAYSANS,
- découverte de la structuration progressive du réseau,
- et découverte des résultats de l'action collective.

Cette présentation a permis de bien redonner la dimension collective de l'action de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Défendre collectivement les agriculteurs en difficulté

Tous les accompagnateurs (bénévoles et salariés) connaissent bien la dimension individuelle de l'action de SOLIDARITE PAYSANS : les visites aux personnes, les négociations avec les créanciers, les assistances devant les tribunaux sont autant d'expériences concrètes de la dimension **individuelle** des accompagnements.

Mais en parallèle de ce travail essentiel, et comme évoqué précédemment, le réseau SOLIDARITE PAYSANS a mené - et continue de le faire - un travail de **défense collective** : par exemple pour favoriser l'accès des agriculteurs en difficulté à certains **droits** juridiques ou sociaux, ou pour améliorer la prise en compte de la réalité des difficultés auprès des pouvoirs publics. Il est important, même à un niveau local, de prendre en compte ces actions. Et d'y participer en fonction de nos moyens.

Ainsi, en 2021, le réseau a sollicité les associations locales suite à la publication du rapport de M. DAMAISIN (député), consacré à la prévention du suicide des agriculteurs. Dans le prolongement de ce rapport, les Ministères de la Santé et de l'Agriculture ont préparé un « **plan d'action opérationnel** » visant à l'identification et à l'accompagnement des agriculteurs en détresse. Entre autres organisations professionnelles, SOLIDARITE PAYSANS a été sollicitée par les ministères concernés et leur a remis un document de travail présentant des propositions concrètes. Au niveau local, les associations ont relayé cette information auprès de leurs députés et sénateurs.

Egalement en 2021, le réseau a alerté les associations locales sur la préparation d'une loi relative à l'activité professionnelle indépendante (qui concerne donc les agriculteurs). Cette mobilisation a permis de maintenir, pour les agriculteurs en nom propre, la possibilité d'être éligibles aux procédures collectives ; le projet de loi prévoyait que les entrepreneurs en nom propre n'y soient plus éligibles et soient orientés vers des procédures de surendettement.

Actuellement, le réseau maintient son action auprès de la commission des lois en ce qui concerne les dettes privées des agriculteurs en société : le projet de loi prévoit en effet qu'elles soient éligibles aux seules procédures de surendettement (sur 7 ans maximum) et non plus aux procédures de redressement judiciaire (sur 15 ans maximum).

Pour participer plus pleinement à la dimension collective, SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE s'est engagée récemment dans la **commission juridique** du réseau national.



L'Aide à la Relance de l'Exploitation Agricole : SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE, expert

La réforme du dispositif d'Etat « agriculteurs en difficulté » (connu sous le diminutif Agridiff) a été lancée en 2017. Le dispositif s'appelle désormais : Aide à la Relance de l'Exploitation Agricole (AREA). Son fonctionnement est le suivant :

- l'exploitation sollicite un expert de son choix pour réaliser un audit ;
- l'audit est présenté à une commission départementale qui accepte ou rejette le plan de restructuration présenté en fin d'audit ;
- en cas d'accord, l'exploitation peut bénéficier d'aides financières (prise en charge des intérêts supplémentaires, adhésion à une CUMA, ...), dans la limite de 10 000 € par non salarié agricole.

SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE a été reconnue comme **expert pour la réalisation d'audits** dans les quatre départements lorrains.

Ces missions d'expertise, ainsi que les suivis des exploitations « restructurées », font l'objet d'un financement Etat/Région ou Région (en fonction de la situation des exploitations).

Au 31 décembre 2021, SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE avait remis 4 demandes d'audit, en accord bien entendu avec les agriculteurs concernés. Les 4 audits correspondants sont prêts et pourront être envoyés aux administrations chargées de leur instruction.

Nous remercions ici le **Conseil Régional Grand Est** qui a favorisé notre reconnaissance auprès des DDT et l'acceptation des dossiers transmis.



Recherche de financements : démarches locales et nationales

Au niveau local, SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE a maintenu les relations avec ses partenaires financiers.

Les **partenaires publics** restent prédominants : le Conseil Départemental des Vosges, le Conseil Régional Grand Est, le Conseil Départemental de la Moselle, et des communes rurales des Vosges contribuent à 60% de notre budget. A travers l'aide à l'Emploi, l'Etat est également un financeur de notre action.

Les **partenaires privés** financent près de 12% de notre budget : des entreprises (Thiriet, Bongrain), une banque (Crédit Agricole Lorraine), des associations de gestion (Cegar, CER Moselle et CER Vosges), et une assurance (Groupama)

La caisse de la MSA Lorraine a repris le versement de sa subvention annuelle à l'association (après une année de suspension). CE rétablissement des relations avec la MSA nous rassure.

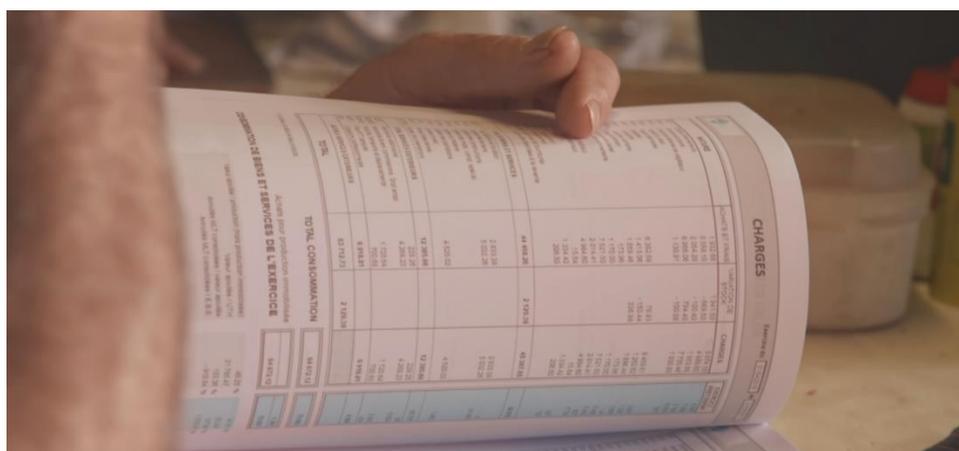
La Chambre d'Agriculture des Vosges a maintenu pour 2021 son soutien à l'association (bureau et affranchissement du courrier).

Enfin les particuliers (qui répondent à notre campagne annuelle de dons) et les bénévoles (qui prennent en charge une part importante des frais de déplacements) contribuent pour 10% à notre budget.

Une **commission finances**, interne à SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE, se réunit plusieurs fois dans l'année. Elle a pour fonction l'entretien des partenariats actuels et la recherche de nouveaux partenaires.

La question de la recherche de partenaires privés pour financer notre action est maintenant réfléchi au niveau du réseau national. Un **Fonds de Dotation**, dédié à la réception des dons d'entreprises et/ou de mécènes, a été créé fin 2020. SOLIDARITE PAYSANS Nationale a reçu pour cela l'aide de la Fondation Roi Baudouin, qui a financé notamment le travail de formation et de conseil d'un cabinet spécialisé dans la recherche de financements.

Pour aider SOLIDARITE PAYSANS Nationale à gérer ce Fonds de Dotation, un **Comité de Pilotage** a été constitué ; il regroupe une douzaine de membres volontaires des associations locales et du national. SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE participe aux travaux de ce Comité. La mission de ce dernier consiste à examiner la qualité des financeurs potentiels et à proposer la répartition des fonds entre les associations locales. Certaines associations du réseau sont financièrement en danger. Le Fonds de Dotation pourra leur être d'un grand secours.



Nos perspectives 2022

Le maintien de la **qualité de nos accompagnements** individuels reste bien entendu la priorité de 2022. La réalisation de cet objectif sera facilitée, nous l'espérons, par la stabilité de l'équipe salariée et bénévole et par un programme de **formations** adaptées aux besoins des uns et des autres.

Il est ainsi prévu de travailler sur le thème du changement de pratiques agricoles « *facteur de redressement des exploitations en difficulté* ». Ce thème a été très documenté par le réseau en 2020 ; nous y consacrerons 1 ou 2 journées d'échange et d'études.

Pour ce qui est des actions plus spécifiques à 2022, nous pouvons citer le travail d'**évaluation** de nos accompagnements ; ce travail est en cours et devrait faire l'objet d'une publication au plus tard au cours de l'été 2022.

Autre chantier déjà entamé : celui des **dossiers AREA** et des audits qui vont suivre. Notre ambition est de proposer une dizaine d'audits au cours de l'année qui vient de commencer.

Moins administratif et plus joyeux : nous prévoyons d'organiser un événement festif à l'occasion de la remise de la médaille du Mérite Agricole à Monique DEVOILLE (actuelle vice-présidente et ex-présidente de SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE). L'événement, qui aurait déjà dû avoir lieu si les contraintes sanitaires l'avaient permis, est programmé pour la fin du 1^{er} semestre 2022.

La rédaction finalisée de notre projet associatif devrait également aboutir à des décisions d'actions en matière de communication et de capitalisation de notre savoir-faire.

Enfin, nous allons maintenir notre connexion avec le **réseau national**, à travers notre participation aux travaux de la commission juridique et du Comité de Pilotage du Fonds de dotation.

« Parler est un besoin ; écouter est un art »

J. W. GOETHE



*Nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui,
par leur engagement militant ou leur soutien financier,
nous permettent d'accompagner
les agriculteurs et agricultrices qui nous font appel.*



**Solidarité
PAYSANS**

LORRAINE

Solidarité Paysans Lorraine

17, rue André Vitu- 88 026 EPINAL CEDEX - 03 29 35 33 17 - 06 74 71 04 85
 solidaritepaysanslorraine@wanadoo.fr | www.solidaritepaysans.org/lorraine

Avec le soutien de :



*et de nombreuses
communes rurales :*

Denipaire
 Dompierre
 Eaux et Ménil
 Fignevelle
 Froville
 Senones
 Tendon
 Vagney
 Valleroy aux Saules
 ...

**Solidarité Paysans Lorraine
est membre du réseau :**



**Avec le concours financiers de nombreux
donateurs particuliers**

